

01 février 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **01 FÉVRIER 1999** à **20:00** heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
ANNE JONCAS
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE est absent de son siège.

Madame DANIELLE RIOUX, secrétaire-trésorière et Monsieur PIERRE SIMONEAU, adjoint au greffe, sont aussi présents.

Environ **vingt-cinq** personnes assistent à l'assemblée.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 1999-02-022 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1999-02-023 1.2 ADOPTION **DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES LE 14 DÉCEMBRE 1998 ET LE 11 JANVIER 1999**
- 1999-02-024 1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER **1999**
- N. M. 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER **1999**
- 2. RÉGLEMENT**

01 février 1999

- 1999-02-025 2.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 826-1999 INTITULÉ «RÈGLEMENT DONNANT LE CARACTÈRE DE RUE ET OUVRANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 1789-10 ET 1789-15 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME»
- 3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 1999-02-026 3.1 ASSISES ANNUELLES 1999 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 1999-02-027 3.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 1999
- 1999-02-028 3.3 11^E ÉDITION DU GALA DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT
- 1999-02-029 3.4 AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MCMASTER DE DÉFRAYER LE COÛT DU REPAS LORS DE SA RENCONTRE AVEC MONSIEUR HUGH O'REILLY, MAIRE DE WHISTLER
- 4. AVIS DE MOTION**
- AM 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES; B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES CONDITIONS
- 1999-02-030 4.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-1999 INTITULÉ «REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS

01 février 1999

POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES ; B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES CONDITIONS»

- 1999-02-031 4.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-50-1999 INTITULÉ «REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES ; B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES CONDITIONS»

5. AFFAIRES COURANTES

- 1999-02-032 5.1 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT
- 1999-02-033 5.2 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
- 1999-02-034 5.3 FERMETURE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, DÉTACHEMENT DE GRANBY
- 1999-02-035 5.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES, 1999-2000-2001
- N. M. 5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR L'ASSOCIATION DE CONSERVATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC BROMONT RELATIVEMENT À L'ENSEMENCEMENT DU LAC BROMONT

01 février 1999

1999-02-036	5.6	DEMANDE D'APPUI FAITE PAR LA VILLE DE ROSEMÈRE RELATIVEMENT À LA RÉCUPÉRATION PAR LES VILLES DE LA CONTRIBUTION FORCÉE À L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
1999-02-037	5.7	DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRANSFÉRER LE CENTRE DE RELÈVE 911 À LA CASERNE DU PARC INDUSTRIEL
1999-02-038	5.8	ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE LOCAUX ET DE SERVICES DE SOUTIEN POUR L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE INFOCENTRE PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES CANADA
1999-02-039	5.9	ACHAT D'UN CHRONOMÈTRE POUR LE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
1999-02-040	5.10	NOM DE RUE DONNÉ AUX LOTS 1789-10 ET 1789-15 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
N. M.	5.11	DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LES BEAUX DIMANCHES DE BROMONT, SAISON 1999
1999-02-041	5.12	RÉSOLUTION NUMÉRO 98-064 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME INTITULÉ «DEMANDE PERMIS D'AGRANDISSEMENT RESTAURANT DU MARCHÉ AUX PUCES »
1999-02-042	5.13	PROCLAMATION DU MOIS DE FÉVRIER 1999, MOIS DU CŒUR
1999-02-043	5.14	DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LE COMITÉ DES PRIX ET BOURSES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER
1999-02-044	5.15	MANDAT DONNÉ À M ^E YVON ROBICHAUD RELATIVEMENT À LA PERCEPTION DES DROITS DE MUTATION, DOSSIER NUMÉRO MATRICULE 47005 7016 25 5055
1999-02-045	5.16	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHARBON ACTIF
	5.17	NON UTILISÉ
1999-02-046	5.18	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES FLEURIS, ANNÉE 1999
1999-02-047	5.19	MANDAT DONNÉ POUR LA RÉALISATION D'UN SONDAGE AUPRÈS DES CITOYENS
1999-02-048	5.20	MANDAT DONNÉ À LA FIRME ALLAIRE, ROBERGE, LEGENDRE, COMPTABLES AGRÉÉS AFIN DE RÉALISER LE TRAVAIL DE PRÉPARATION DU DOSSIER DE VÉRIFICATION
N. M.	5.21	NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT EN REMPLACEMENT DE MADAME LINDA GAGNON

01 février 1999

- 6. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
NON-UTILISÉ
- 1999-02-049
- N. M. 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENTIELLE DE BROMONT TENUE LE 19 JANVIER 1999
- N. M. 7.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE MAILHOT, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE L'ANALYSE ET LA COORDINATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION CONCERNANT LE CONCOURS VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS DU QUÉBEC
- N. M. 7.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 14 JANVIER 1999
- N. M. 7.4 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-500 DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM RELATIVEMENT AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 7.5 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 19 NOVEMBRE 1998
- N. M. 7.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE DE BROMONT POUR LA RÉFECTION DES PONTS
- N. M. 7.7 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC. TENUES LES 20 AVRIL, 19 MAI, 1^{ER} SEPTEMBRE, 15 SEPTEMBRE, 29 SEPTEMBRE, 20 OCTOBRE, 17 NOVEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 1998
- N. M. 7.8 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR VERSABEC INC.
- N. M. 7.9 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL BERGERON RELATIVEMENT À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UNE TERRE AGRICOLE, CHEMIN RACINE
- N. M. 7.10 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CLD DES CANTONS DE L'EST (HAUTE-YAMASKA) TENUE LE 11 DÉCEMBRE 1998 ET LE 19 JANVIER 1999
- 8. VARIA**
- 1999-02-050 8.1 MANDAT DONNÉ À LA FIRME COMMUNICATIONS DES IDÉES ET DES MOTS

01 février 1999

1999-02-051 8.2 DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE DE BROMONT
POUR ÊTRE RECONNUE COMME VILLE TOURISTIQUE AUPRÈS
DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

1999-02-052 8.3 OFFRE DE SERVICE DE CENTRE DE RESSOURCES
MUNICIPALES (CRM) : PROJET D'INTERVENTION EN
RESSOURCES HUMAINES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

1999-02-053 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1999-02-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

1999-02-023

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES LE 14 DÉCEMBRE 1998 ET LE 11
JANVIER 1999**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits
procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés les procès-verbaux des assemblées du Conseil
municipal tenues le 14 décembre 1998 et le 11 janvier 1999.

ADOPTÉ

01 février 1999

1999-02-024

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JANVIER 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 1999 au montant de **UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (1 286 723,50\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et déposée par Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
JANVIER 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de janvier 1999 déposée par Monsieur André Deragon, directeur de la gestion du territoire.

Le montant des permis émis durant le mois de janvier 1999 se chiffre à **QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS (89 200\$)**.

1999-02-025

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 826-1999
INTITULÉ «RÈGLEMENT DONNANT LE CARACTÈRE DE RUE ET
OUVRANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 1789-10 ET 1789-
15 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME»**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE l'adjoint au greffe en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

01 février 1999

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 816-1999 intitulé RÈGLEMENT DONNANT LE CARACTÈRE DE RUE ET OUVRANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 1789-10 ET 1789-15 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME».

ADOPTÉ

1999-02-026

ASSISES ANNUELLES 1999 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser trois (3) membres du conseil à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les 6, 7 et 8 mai 1999 au Palais des congrès de Montréal.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer les somme inhérentes aux frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement ainsi qu'aux frais de repas des trois (3) membres du conseil participants.

ADOPTÉ

1999-02-027

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la conseillère ANNE JONCAS soit nommée mairesse suppléante pour les mois de mars, avril, mai et juin 1999.

ADOPTÉ

1999-02-028

11^E ÉDITION DU GALA DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

01 février 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membres du Conseil municipal n'assistera au gala de la Fondation québécoise en environnement.

ADOPTÉ

1999-02-029

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MCMMASTER DE DÉFRAYER LE COÛT DU REPAS LORS DE SA RENCONTRE AVEC MONSIEUR HUGH O'REILLY, MAIRE DE WHISTLER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur le Conseiller Jean McMaster à défrayer le coût du repas, s'il y a lieu, lors de la rencontre qu'il fera avec Monsieur Hugh O'Reilly, maire de Whistler.

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES; B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES

01 février 1999

**BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR
AVANT À CERTAINES CONDITIONS**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à : A) agrandir la zone C01-118 à même la zone C01-171 et à autoriser dorénavant dans la zone C01-118, en plus des usages déjà autorisés, les usages reliés à la vente de produits pour animaux, la vente de spiritueux, les kiosques touristiques ainsi que la présentation d'expositions thématiques et d'activités culturelles ; B) créer la zone C01-177 à même une partie de la zone C01-118 et à autoriser dans cette nouvelle zone certains usages de la classe c3 C) modifier l'écriture du premier paragraphe des articles 1 et 2 du règlement numéro 700-46-98 qui a pour effet de recevoir les dispositions applicables à la garde des chevaux comme usage additionnel à un usage «habitation» et d'autoriser les bâtiments accessoires à une habitation dans la cour avant à certaines conditions.

1999-02-030

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-1999 INTITULÉ
«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE
ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION
ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON
A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET
A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS
DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE
DE PRODUITS POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES
KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION
D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES;
B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE
C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE
CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE
DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE
RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES
CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE
«HABITATION» ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES
À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES
CONDITIONS»**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-50-1999 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

01 février 1999

1999-02-031

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-50-1999 INTITULÉ «REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES; B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES CONDITIONS»

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit premier projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-02-030 dispensant l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-50-1999 lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le premier projet de règlement numéro 700-50-1999 intitulé «REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES; B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES CONDITIONS»

ADOPTÉ

01 février 1999

1999-02-032

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU

D'autoriser la secrétaire-trésorière à emprunter la somme de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SEPT DOLLARS (383 607\$)** au fonds de roulement pour les achats suivants :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Administration	Ordinateurs (incendie et filtration)	4 000\$
	Affichage en bordure de l'autoroute	25 000\$
	Affichage touristique, route Pierre-Laporte	10 000\$
	Numérisation de la matrice graphique	17 000\$
	Jeux pour parcs	2 092\$
	Aménagement de parcs et espaces verts	5 000\$
Police	Véhicule de police	33 000\$
Incendies	Vingt (20) habits de pompier	24 805\$
Voirie	Génératrice	25 000\$
	Attache rapide pour pépinière	3 220\$
	Drainage du terrain de soccer	25 000\$
	Revitalisation de la station de pompage numéro 6	115 140\$
	Ponceau chemin de Granby	26 850\$
	Modification de la faucheuse	2 500\$
	Traverse piétonnière rue John-Savage et rue de Windsor	5 000\$
Loisirs	Fenestration de centre communautaire	30 000\$
	Parc skate	10 000\$

01 février 1999

QUE ces achats soient préalablement autorisés par un bon de commande.

QUE, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la Loi.

QUE lesdites sommes ainsi empruntées soient remboursées au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soient effectué qu'au moment de la dépense.

1999-02-033

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU

D'autoriser la secrétaire-trésorière à utiliser la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-HUIT DOLLARS (288 628\$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations suivantes :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Incendies	Sept (7) avertisseurs de détresse	467\$
	Deux (2) pompes portatives	10 059\$
	Huit (8) radios portatives	4 927\$
	Tuyau 4 pouces	2 576\$
Voirie	Entretien des ponts	30 000\$
	Surlageur, trottoir rue Brousseau	5 600\$
	Pavage de rues	200 000\$
	Surlageur, rue de Châteauguay	15 000\$
Loisirs	Piste cyclable	15 000\$
Urbanisme	Étude, phase 2, Lac Bromont	5 000\$

ADOPTÉ

01 février 1999

1999-02-034

**FERMETURE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA,
DÉTACHEMENT DE GRANBY**

ATTENDU la prolifération des organisations criminelles en matière de stupéfiants et de contrebande d'alcool et de cigarettes ;

ATTENDU la consommation et le trafic de stupéfiants ont une influence directe sur le taux de criminalité contre la personne et la propriété de notre Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby et sa région immédiate se veulent l'agglomération la plus importante entre Sherbrooke et Montréal ;

ATTENDU QUE la fermeture du détachement de Granby provoquerait des impacts importants à nos ressources humaines et financières ;

ATTENDU QUE la présence du détachement de la G.R.C. favorise un excellent partenariat entre les enquêteurs, se traduisant par une efficacité accrue ;

ATTENDU QUE la proximité des frontières américaines constitue des accès stratégiques aux groupes criminalisés ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et son service de police ne figurent pas dans le projet de conurbation en voie d'implantation par le ministère de la Sécurité publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande au ministre fédéral de la Justice, Monsieur Laurence Macaulay, et à l'assistant commissaire de la G.R.C., Monsieur Pierre Langue, l'engagement de maintenir le détachement de la G.R.C. à Granby et d'y affecter les ressources adéquates nécessaires au bon fonctionnement opérationnel.

ADOPTÉ

1999-02-035

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES,
1999-2000-2001**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 21 décembre 1998 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

01 février 1999

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/MÈTRE LINÉAIRE (Taxes en sus)		
	1999	2000	2001
LIGNO INC			
Lignes simples, approx. 49 100 m. li.	0,169\$	0,169\$	0,179\$
Lignes doubles, approx. 31 470 m. li.	0,279\$	0,279\$	0,285\$
Lignes d'arrêt, approx. 1 050 m. li.	2,57\$	2,57\$	2,77\$
Lignes piétons ou scolaires, 105 m. li.	7,22\$	7,22\$	7,78\$
TOTAL 81 725 m. li.	10,238\$	10 238\$	11,014\$

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/MÈTRE LINÉAIRE (Taxes en sus)		
	1999	2000	2001
LIGNES DE STATIONNEMENT RIVARD INC			
Lignes simples, approx. 49 100 m. li.	0,135\$	0,14\$	0,145\$
Lignes doubles, approx. 31 470 m. li.	0,25\$	0,255\$	0,275\$
Lignes d'arrêt, approx. 1 050 m. li.	2,25\$	2,35\$	2,45\$
Lignes piétons ou scolaires, 105 m. li.	2,95\$	3,05\$	3,15\$
TOTAL 81 725 m. li.	5,585\$	5,795\$	6,02\$

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/MÈTRE LINÉAIRE (Taxes en sus)		
	1999	2000	2001
SERVICE DE LIGNES BLANCHES DRUMMOND INC			
Lignes simples, approx. 49 100 m. li.	0,138\$	0,147\$	0,155\$
Lignes doubles, approx. 31 470 m. li.	0,19\$	0,199\$	0,207\$
Lignes d'arrêt, approx. 1 050 m. li.	2,80\$	2,90\$	3,00\$
Lignes piétons ou scolaires, 105 m. li.	3,15\$	3,35\$	3,55\$
TOTAL 81 725 m. li.	6,278\$	6,596\$	6,912\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de marquage de rue à la compagnie Lignes de stationnement Rivard inc selon les prix soumis au mètre linéaire, des changements dans la quantité de mètres linéaires à être tracés pouvant intervenir au cours des travaux.

ADOPTÉ

01 février 1999

N. M.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR L'ASSOCIATION DE
CONSERVATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC BROMONT
RELATIVEMENT À L'ENSEMENCEMENT DU LAC BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande d'aide financière.

1999-02-036

**DEMANDE D'APPUI FAITE PAR LA VILLE DE ROSEMÈRE
RELATIVEMENT À LA RÉCUPÉRATION PAR LES VILLES DE LA
CONTRIBUTION FORCÉE À L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES
PUBLIQUES**

ATTENDU les nombreux transferts de charge financière subis par les municipalités et par leurs contribuables au cours des dernières huit années ;

ATTENDU l'entente du 23 octobre 1997 entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le gouvernement du Québec, qui fixait un cadre temporaire en vue d'amener les municipalités à contribuer une nouvelle fois à l'équilibre budgétaire du gouvernement ;

ATTENDU l'intention clairement affichée du gouvernement fédéral, une fois son équilibre budgétaire atteint, de hausser ses transferts aux provinces, annulant du même coup une part importante des coupures des dernières années ;

ATTENDU l'état favorable de la croissance économique, qui permet au gouvernement du Québec de dépasser ses prévisions de recette autonomes ;

ATTENDU QUE le gouvernement a déjà commencé à hausser ses dépenses de programmes dans divers secteurs d'activités et que le Premier ministre s'est publiquement engagé à baisser à très court terme le fardeau fiscal des contribuables québécois ;

ATTENDU QUE le meilleur moyen de baisser le fardeau fiscal des contribuables québécois consiste à alléger le fardeau foncier qui s'est accru au cours des dernières années du fait des transferts gouvernementaux ;

ATTENDU QUE la commission nationale sur les finances et la fiscalité locales remettra son rapport le 31 mars prochain ce qui devrait permettre de négocier un pacte fiscal à temps pour application en l'an 2000 ;

ATTENDU QUE l'entente du 23 octobre 1997 stipulait qu'elle s'appliquait pour une période de deux années (1998 et 1999) et comportait une clause permettant de rallonger à l'année 2000 uniquement si un nouveau pacte fiscal ne pouvait pas être conclu à temps pour être appliqué en 2000 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

01 février 1999

QUE la ville de Bromont adresse au Premier ministre, au ministre des Finances et à la ministre des Affaires municipales une demande formelle à l'effet de ne pas utiliser au-delà du 31 décembre 1999 la contribution forcée des municipalités ayant fait l'objet d'une entente avec l'Union des municipalités du Québec en date du 23 octobre 1997.

QUE les unions municipales (UMQ et UMRCQ) mettent sur pied et mènent conjointement une campagne d'opinion publique afin de démontrer à la population du Québec que le gouvernement n'a plus besoin de la contribution forcées des municipalités à l'assainissement de ses finances, étant donné les initiatives qu'il a déjà commencé à mener en matière de dépenses publiques et de baisse de certaines taxes.

ADOPTÉ

1999-02-037

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRANSFÉRER LE CENTRE DE RELÈVE 911 À LA CASERNE DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QU'il est opportun de changer l'emplacement du centre de relève 911 car l'emplacement actuel, l'Hôtel de ville, est difficile d'accès lorsque les bureaux sont fermés ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le transfert du centre de relève 911 à la caserne numéro 3 du parc industriel.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

1999-02-038

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE LOCAUX ET DE SERVICES DE SOUTIEN POUR L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE INFOCENTRE PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES CANADA

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation ainsi que de l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre du Développement des ressources

01 février 1999

humaines et la Ville de Bromont, relativement à la fourniture de locaux et de service de soutien pour l'installation d'un guichet libre-service branché sur le Web ;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont accepte que soit installé dans les locaux de la bibliothèque municipale et scolaire située à l'école de la Chantignole, 35, chemin de Gaspé à Bromont un guichet libre-service branché sur le Web ;

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan et la secrétaire-trésorière, Madame Danielle Rioux, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

1999-02-039

ACHAT D'UN CHRONOMÈTRE POUR LE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

ATTENDU la résolution numéro 98-52 du Conseil d'administration de Gestion des loisirs de Bromont inc relativement à l'achat d'un chronomètre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'administration à aller en soumission pour l'achat d'un chronomètre pour le Centre sportif et culturel, pour et au nom de Gestion des loisirs de Bromont inc qui remboursera la Ville de Bromont suite à l'achat dudit chronomètre.

ADOPTÉ

1999-02-040

NOM DE RUE DONNÉ AUX LOTS 1789-10 ET 1789-15 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

01 février 1999

QUE la rue formée par les lots 1789-10 et 1789-15 du cadastre du Canton de Brome soit nommée « rue Lawrence » en l'honneur d'une famille de loyalistes venue s'établir à West-Shefford en 1794, et qui accompagnait le capitaine John Savage, fondateur de West-Shefford.

ADOPTÉ

N. M.

**DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LES BEAUX DIMANCHES
DE BROMONT, SAISON 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Serge Lavertu.

1999-02-041

**RÉSOLUTION NUMÉRO 98-064 DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME INTITULÉ «DEMANDE PERMIS
D'AGRANDISSEMENT RESTAURANT
DU MARCHÉ AUX PUCES »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'émission du permis d'agrandissement du restaurant du marché aux puces sans attendre de statuer sur la modification à être apportée dans la zone C01-101 comme le recommande la résolution numéro 98-064 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

1999-02-042

PROCLAMATION DU MOIS DE FÉVRIER 1999, MOIS DU CŒUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

01 février 1999

DE proclamer le mois de février mois du cœur et d'encourager les conseillers, les employés municipaux et la population de la ville de Bromont à être « AU CŒUR DE LA SOLUTION ».

ADOPTÉ

1999-02-043

DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LE COMITÉ DES PRIX ET BOURSES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à verser la somme de **CENT VINGT-CINQ DOLLARS (125\$)** au Comité des prix et bourses d'étude de Massey-Vanier (Massey-Vanier Awards Committee), somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la remise de bourses d'étude.

ADOPTÉ

1999-02-044

MANDAT DONNÉ À M^E YVON ROBICHAUD RELATIVEMENT À LA PERCEPTION DES DROITS DE MUTATION, DOSSIER NUMÉRO MATRICULE 47005 7016 25 5055

IL EST PROPOSÉ PAR m. le JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M^e Yvon Robichaud, au taux horaire de 125\$, pour entreprendre les procédures à la cour supérieurs afin de percevoir les droits de mutation immobilière dans le dossier de Monsieur Mario Ménard.

ADOPTÉ

1999-02-045

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHARBON ACTIF

01 février 1999

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 26 janvier 1999 à 10 heures 15, la soumission suivante a été reçue, suite à un appel d'offres sur invitation :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX*/TONNE MÉTRIQUE
Degrémont-Infilcco Ltée	2 340,00\$

*taxes applicable en sue, transport inclus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de charbon au seul soumissionnaire, conforme, selon les prix soumis, conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉ

1999-02-046

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PARCS ET
ESPACES FLEURIS, ANNÉE 1999**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 12 novembre 1998, la soumission suivante a été reçue suite à un appel d'offre sur invitation :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX*
L'aurore florale	27 700\$

*taxes applicables en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

01 février 1999

D'adjuger le contrat d'entretien des espaces fleuris pour l'année 1999 au seul soumissionnaire, L'Aurore florale selon le prix soumis et conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉ

1999-02-047

**MANDAT DONNÉ POUR LA RÉALISATION D'UN SONDAGE AUPRÈS
DES CITOYENS**

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme D2 Marketing pour élaborer un sondage auprès des citoyens et coordonner la conception d'un bulletin municipal le tout conformément à l'offre de service soumise par Madame Josée Darche, M. B. A.

Que ladite firme soit mandaté au taux horaire de **CINQUANTE DOLLARS (50,00\$)**, les frais d'interurbain, de photocopies et de déplacements à l'extérieur de la région et les taxes applicables étant facturés en sus, le tout conformément à l'offre de service soumise.

ADOPTÉ

1999-02-048

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME ALLAIRE, ROBERGE, LEGENDRE,
COMPTABLES AGRÉÉS AFIN DE RÉALISER LE TRAVAIL DE
PRÉPARATION DU DOSSIER DE VÉRIFICATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme de comptables agréés Allaire Roberge Legendre pour préparer le dossier de vérification pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998 au taux horaire de **SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75,00\$)**, taxes applicables en sus, pour une durée ne dépassant pas soixante-dix (70) heures.

ADOPTÉ

01 février 1999

N. M.

**NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
BROMONT EN REMPLACEMENT DE MADAME LINDA GAGNON**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Diane Roy.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA
PROMOTION RÉSIDENNELLE DE BROMONT TENUE LE 19
JANVIER 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE MAILHOT,
DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE L'ANALYSE ET LA
COORDINATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES
PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION CONCERNANT LE
CONCOURS VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS DU
QUÉBEC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Mailhot.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 14 JANVIER 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-500 DE LA
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM RELATIVEMENT AUX PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

01 février 1999

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSEIL DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST
TENUE LE 19 NOVEMBRE 1998**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À LA DEMANDE
DE SUBVENTION DE LA VILLE DE BROMONT POUR LA
RÉFECTION DES PONTS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Hamelin.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE GESTION
DES LOISIRS DE BROMONT INC. TENUES LES 20 AVRIL, 19 MAI,
1^{ER} SEPTEMBRE, 15 SEPTEMBRE, 29 SEPTEMBRE, 20 OCTOBRE, 17
NOVEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 1998**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE
PAR VERSABEC INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL BERGERON
RELATIVEMENT À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UNE TERRE
AGRICOLE, CHEMIN RACINE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Bergeron.

01 février 1999

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU CLD DES CANTONS DE L'EST (HAUTE-YAMASKA)
TENUE LE 11 DÉCEMBRE 1998 ET LE 19 JANVIER 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

1999-02-050

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME COMMUNICATIONS DES IDÉES ET
DES MOTS**

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Communication des idées et des mots, au taux horaire de **VINGT DOLLARS (20\$)**, pour une somme ne dépassant pas 10 000\$, mandat représentant la contribution de la Ville de Bromont à l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont, pour l'année 1999.

ADOPTÉ

1999-02 051

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE DE BROMONT
POUR ÊTRE RECONNUE COMME VILLE TOURISTIQUE AUPRÈS
DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, désignée comme ville touristique depuis le 15 avril 1990, attire un très grand nombre de visiteurs qui, durant toute l'année, viennent participer à diverses activités telles que le ski, le vélo, le golf, les glissoires d'eau, l'équitation, le festival international du canard, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande au ministère de l'Industrie et du Commerce que la Ville de Bromont soit de nouveau désignée comme « Ville touristique » et ce, pour une durée de cinq (5) ans, ce qui s'avère très important pour les commerçants de la Ville.

ADOPTÉ

01 février 1999

1999-02-052

OFFRE DE SERVICE DE CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES (CRM) : PROJET D'INTERVENTION EN RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de service faite par le Centre de ressources municipales (CRM), datée de janvier 1999 intitulé « Projet d'intervention en ressources humaines »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le Centre de ressources municipales (CRM), afin d'évaluer la structure administrative et de proposer des solutions, s'il y a lieu, le tout conformément à l'offre de service déposée et approuvée.

QUE le taux horaire de la personne ressource du Centre de ressources municipales soit de **CENT VINGT DOLLARS (120\$)**, taxes applicables et frais afférents (déplacement, repas, etc.) en sus ;

QUE ledit mandat ne dépasse pas la somme de **vingt mille dollars (20 000\$)**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Diane Caouette demande des informations sur le nombre de procès-verbaux de Gestion des loisirs de Bromont qui ont été déposés, sujet 7.7 de l'ordre du jour, ainsi que sur le mandat donné à M^e Yvon Robichaud concernant la perception des droits de mutation, sujet 5.15 de l'ordre du jour.
- Monsieur Lucien Lortie demande si c'est la Ville qui trace les lignes sur la rue Shefford et explique le fait que traverser une double ligne constitue une infraction. Il s'informe ensuite sur la durée de l'entente avec la Ville de Granby concernant les loisirs.
- Madame Vilnis Epnors demande le coût approximatif du chronomètre que la Ville veut acquérir pour le Centre sportif et culturel et invite la population à participer aux fêtes d'hivers.

01 février 1999

- Monsieur Jean-Paul Gagnon souligne que le fait que la Ville de Bromont soit reconnue comme ville touristique fait en sorte que le coût des produits est plus élevé qu'ailleurs. Il fait des réflexions sur le mandat donné au CRM, sujet 8.3 de l'ordre du jour. Ensuite il fait pleins d'insinuations sur Réal Ouimet.
- Madame Estelle Papineau demande si nous avons reçu son fax concernant l'installation d'un auvent à la garderie Les couleurs.
- Monsieur Marcel Éthier demande des informations sur le mandat donné pour réaliser un sondage, sujet 5.19 de l'ordre du jour.
- Monsieur Gérard Gauthier lit la pétition qu'il a fait parvenir à la Ville concernant la vitesse sur le chemin de Gaspé. Il demande qu'elle soit réduite à 50 kilomètres à l'heure sur toute sa longueur.

1999-02-053

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU. O.M.A., ADJOINT AU GREFFE